

Décembre 2021

## Actualité

### La sélection en Master 1 : engorgement, manque de visibilité, filières en tension, droit à la poursuite d'études.

La réforme du Master de 2017 a pour but d'être conforme aux attendus de la réforme LMD et d'éviter la sélection entre le M1 et le M2. Depuis 2017, la sélection se fait désormais à partir du M1 à l'exception de la filière du Droit qui a obtenu une dérogation jusqu'en 2020. Cependant cette réforme n'est pas sans conséquences.

Ainsi en septembre 2021, les rectorats ont classé recevables un peu plus de 7400 saisines contre 7100 en 2020. En 2020, quatre étudiants sur dix ont reçu une proposition des rectorats dans le cadre du droit à la poursuite d'études et elles ont été acceptées par un étudiant sur trois. Le constat fait par le ministère est un nombre de saisines important, un engorgement à l'entrée en M1, des réponses d'admission tardives, des calendriers de candidatures et de réponses non harmonisés et des diplômés sans poursuite d'études après la L3.

Pour éviter tous ces dysfonctionnements, la ministre a annoncé en juillet 2021 la création d'une plateforme s'inspirant de Parcoursup. Cette dernière qui devait être lancée en février 2022 a été repoussée à la prochaine rentrée universitaire.

Un document de la DGESIP envoyé en novembre aux référents trouver mon master donne plusieurs indications sur cette plateforme :

Avant toute chose, la plateforme sera ouverte aux étudiants français et européens en cours de formation en dernière année de licence ou titulaires du diplôme de licence professionnelle ou titulaires du diplôme national de licence ou titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur conférant grade de licence.

Ensuite un calendrier commun et unique comportant une phase principale et une phase complémentaire sera mis en place.

De plus, les universités devront afficher les attendus au niveau de chaque parcours débutant en S1 (ou de la mention si cette dernière ne comporte pas de parcours).

En outre, le nombre maximal de vœux par étudiant sera limité et fixé par arrêté.

Pour terminer un candidat ne pourra conserver qu'une seule proposition d'admission à la fois.

La ministre espère ainsi rendre plus efficace le système d'allocation des places.

Le texte rappelle aussi les règles concernant la poursuite d'études.

Que se passe-t-il pour les étudiants qui n'ont été admis dans aucun master ? Quel est le risque pour les masters qui n'auront pas atteint leur capacité d'accueil ?

Pour pallier à ces problèmes, la Conférence des Présidents d'Université propose de créer une spécialisation après la licence pour un certain nombre d'étudiants, conçue avec les branches professionnelles, prioritairement réalisée en apprentissage.

**Sophie Cancel**

Responsable de l'OFIP

Les enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés 2018

Enquête sur l'admission en 1ère année de Master de Droit et d'A&C

Le devenir des titulaires d'une licence 2 de TSE

Les néobacheliers de 2020

Le devenir des diplômés de l'Ecole Européenne de Droit

Etudes en cours

## Nouvelles

## brèves

L'équipe de l'OFIP s'est transformée au cours de l'année 2021 avec le départ d'Eva Walker et l'arrivée de Florian Couffignal.

L'OFIP a participé le 4 février 2021 à la journée « **Rendez-vous Pro – Métiers du Droit** » organisée par le SUIO-IP en présentant les résultats de l'enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master et l'admission en Master 1 des diplômés de licence 3 de Droit d'UT Capitole.

L'OFIP a été invité par le **Conseil de faculté d'Administration & Communication** de juin 2021 pour présenter l'étude sur les néobacheliers 2020 inscrits en L1 AES .

Lors de la journée du 2 septembre 2021 « **AES ma licence en avant-première** », l'OFIP a présenté le profil des néo-bacheliers inscrits en L1 AES en 2020, leur réussite en L1 et l'insertion professionnelle après un master d'A&C.

L'OFIP a exposé en novembre devant les **responsables de département de TSM**, les résultats de l'enquête sur l'insertion professionnelle à 30 mois des diplômés de 2018 de Master 2 de TSM.

# Les enquêtes d'insertion professionnelle

Comme chaque année, l'OFIP réalise une enquête sur l'insertion professionnelle et les poursuites d'études des diplômés de Master 2 et de Licence Professionnelle entre 27 et 30 mois après leur diplomation (enquête commanditée par le ministère). Nous avons cette fois ci interrogé les diplômés de 2018. Les taux de réponse à cette enquête quantitative menée entre décembre 2020 et mi-mars 2021 sont les suivants : 81% pour les diplômés de Master 2 et 82% pour les diplômés de Licence Professionnelle.

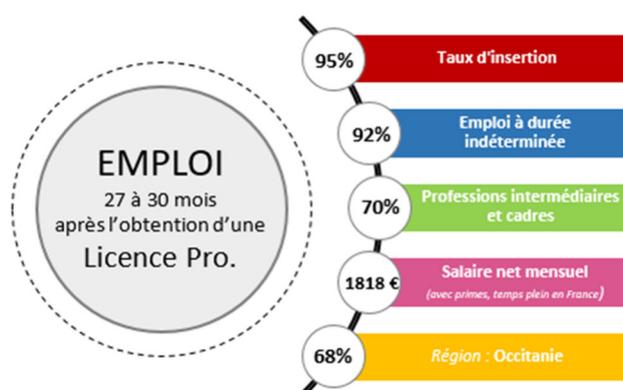
Les diplômés de Master 2 et de Licence Professionnelle ne font pas tous les mêmes choix à l'issue de leur diplomation. Alors que 22% des diplômés de Master 2 et 37% des diplômés de Licence Professionnelle ont poursuivi des études l'année qui a suivi l'obtention de leur diplôme, les autres choisissent d'entrer sur le marché du travail.

Comment s'est passée cette entrée dans le monde du travail ? Ont-ils eu des difficultés à trouver un premier emploi ? Plus de deux ans après l'obtention de leur diplôme quelle est leur situation par rapport à l'emploi ?

Enfin, qui sont les diplômés qui choisissent de poursuivre des études après le Master 2 et la Licence Professionnelle ? Quelles études poursuivent-ils ?

Ce sont autant de question auxquelles l'OFIP a tenté de répondre.

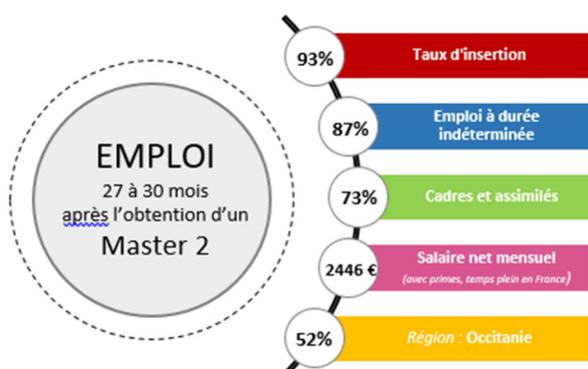
## - Les diplômés de Licence Professionnelle



Au 1<sup>er</sup> décembre 2020, soit entre 27 et 30 mois après l'obtention d'une Licence Professionnelle, 95% des diplômés entrés sur le marché du travail dès leur diplomation sont en emploi. Parmi les salariés, 92% occupent un emploi à durée indéterminée et 70% un emploi intermédiaire ou de cadre. 68% des diplômés travaillent en région Occitanie dont 31% en Haute-Garonne. Les stages et contrats en alternance ont facilité leur insertion professionnelle : 65% des diplômés se sont vus proposer une offre d'emploi par leur employeur à l'issue du stage ou de l'alternance et 48% ont accepté cette offre. 73% des diplômés jugent que leur entrée sur le marché du travail s'est déroulée (très) facilement. Enfin 37% des diplômés d'une Licence professionnelle en 2018 ont poursuivi des études l'année suivante. Le plus souvent, il s'agit de poursuites d'études en Master, et dans un autre établissement qu'UT Capitole.

Synthèse de l'étude : [Les diplômés de Licence Professionnelle 2018 en 2020](#)

## - Les diplômés de Master 2



Au 1<sup>er</sup> décembre 2020, soit entre 27 et 30 mois après l'obtention d'un Master 2, 93% des diplômés entrés sur le marché du travail dès leur diplomation sont en emploi. Parmi les salariés, 87% occupent un emploi à durée indéterminée et 73% un emploi de cadre. 52% des diplômés travaillent en région Occitanie dont 43% en Haute-Garonne. Les stages et contrats en alternance ont facilité leur insertion professionnelle : 62% des diplômés se sont vus proposer une offre d'emploi par leur employeur à l'issue du stage ou de l'alternance et 46% ont accepté cette offre. 66% des diplômés jugent que leur entrée sur le marché du travail s'est déroulée (très) facilement. Enfin, 22% des diplômés d'un Master 2 en 2018 ont poursuivi des études l'année suivante, le plus souvent pour préparer des concours professionnels.

Synthèse de l'étude : [Les diplômés de Master 2018 en 2020](#)  
Analyse des résultats pour chaque composante : [Les diplômés de Master 2018 en 2020 par composante.](#)

[Le répertoire des emplois après chaque Master 2 et Licence Professionnelle.](#)

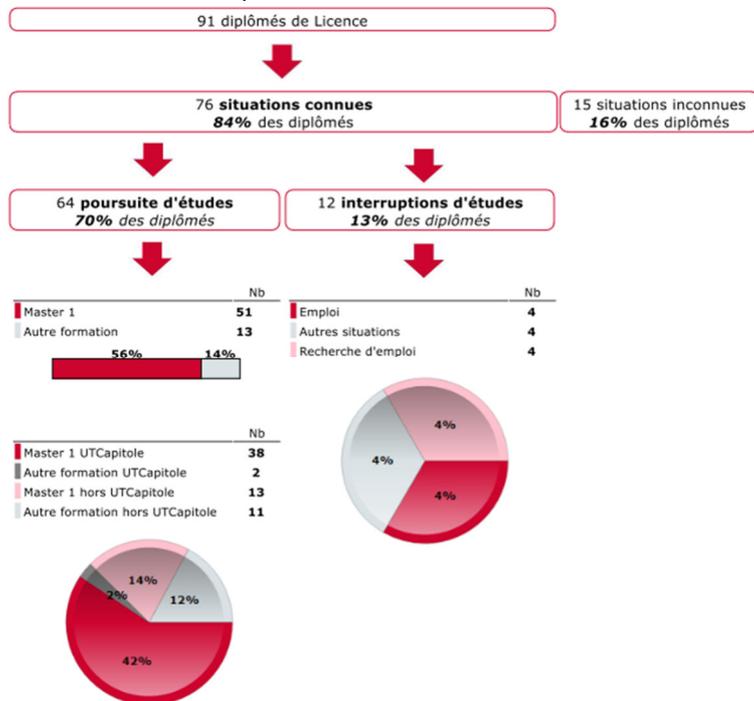
# L'admission en 1ère année de Master des diplômés des Licences de Droit et d'AES

L'OFIP a publié en février 2021, les résultats d'une enquête menée en novembre et décembre 2020 auprès des diplômés 2019-20 des Licences de la Faculté de Droit et Science Politique et d'Administration et Communication.

Le questionnaire auquel les diplômés sollicités ont répondu visait à connaître leur situation au 1er novembre 2020 (pour ceux non-inscrits en 1ère année de Master à UT Capitole en 2020-21 dans Apogée) ainsi que les candidatures qu'ils avaient effectuées pour entrer en 1ère année de Master.

1122 diplômés de la faculté de Droit sont concernés par cette étude, 957 ont répondu à l'enquête soit un taux de réponse de 85%. 245 diplômés de la faculté d'A&C sont concernés par cette étude, 197 ont répondu à l'enquête soit un taux de réponse de 80%. En croisant les réponses à l'enquête et les données administratives de l'établissement, nous connaissons la situation au 1er novembre 2020 de 92% des diplômés de Licence de Droit et Science Politique et de 85% de ceux de Licence AES. Ainsi, 71% des diplômés de Licence de Droit et Science Politique 2019-20 étaient inscrits en 1ère année de Master en 2020-21 (49% à UT Capitole) et 56% des diplômés de Licence AES (44% à UT Capitole). Ces données seront complétées par les données administratives nationales (SISE) lorsqu'elles seront mises à disposition par le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Pour chaque parcours de Licence de l'Université Toulouse Capitole, un répertoire des formations détaille le devenir des diplômés 2019-20. Il est accessible sur le site internet de l'Université. L'ensemble des diplômés de Licence de l'Université en 2020-21 sont actuellement enquêtés par l'OFIP pour connaître leur situation en novembre 2021. Les résultats seront disponibles en mars 2022.



| Intitulés des formations N+1                     |  |
|--|--|
| <b>A l'Université Toulouse Capitole</b>          | <b>Dans un autre établissement (n° du dépt.)</b>                     |
| M1 MIAGE parcours Ingénierie Métier              | 18   |
| M1 Administration Economique et Sociale          | 7  |
| M1 Sciences Economiques et Sociales              | 6  |
| M1 Information, communication                    | 3  |
| M1 Droit du patrimoine                           |  |
| L3 Droit Toulouse                                |  |
| L3 MIASHS parcours Technologies de l'Information |  |
| M1 Banque et finance                             |  |
| M1 Sciences politiques                           |  |
|  | M1 Gestion des ressources humaines (34)                              |
|  | Diplôme école niveau M1 Haute étude internationale et politique (69) |
|  | Diplôme école niveau M1 Talents RH & Big data (31)                   |
|  | Diplôme de l'IEP 4ème année (78)                                     |
|  | Formation de négociation commerciale (93)                            |
|  | L3 Administration Publique (31)                                      |
|  | LP Assurance, banque, finance (81)                                   |
|  | M1 Administration Publique (66)                                      |
|  | M1 D.E.S.S en droit des affaires (Etranger)                          |
|  | M1 Economie du développement (33)                                    |
|  | M1 Economie internationale et environnement (98)                     |

[Pour en savoir plus ...](#)

Parmi l'ensemble des diplômés de Licence de Droit et Science Politique 2019-20, 92% avaient effectué au moins une candidature pour entrer en 1ère année Master et 90% pour les diplômés de Licence AES. Parmi ceux qui ont choisi de candidater, 84% de diplômés de Licence de Droit et Science politique ont reçu au moins un avis favorable et 85% parmi les diplômés de Licence AES.

L'obtention d'au moins un avis favorable dépend beaucoup du profil des candidats et de la diversification ou non de leurs candidatures. Les titulaires d'une mention Bien ou Très Bien à la Licence ont nettement plus de chances que les autres de recevoir un avis favorable, ceux titulaires d'une mention passable sont nettement défavorisés. En revanche, plus ces diplômés de Licence titulaires d'une mention Passable ont diversifié leurs candidatures (à UT Capitole et dans d'autres établissements), plus ils ont obtenu un avis favorable.

Les résultats complémentaires de cette enquête montrent que les diplômés de Licence ont avant tout choisi les Master dans lesquels ils allaient candidater selon les débouchés professionnels offerts, la ville dans laquelle se déroule la formation et le contenu et la spécialité de la formation. La notoriété de la formation ou de l'établissement, les modalités d'enseignement, le nombre de places disponibles, etc. ont nettement compté au moment des candidatures.

Les candidats titulaires d'une Licence de Droit et Science Politique qui ont eu la possibilité de choisir entre un ou plusieurs Master(s) à UT Capitole et hors UT Capitole (59% des candidats) et qui ont choisi de rester à UT Capitole ont cité pour raisons principales la spécialité du Master, la ville où se déroule la formation, le contenu des cours et les débouchés professionnels. Les diplômés qui ont choisi de s'inscrire dans un autre établissement qu'UT Capitole ont moins souvent cité la spécialité du Master et la ville au profit de la notoriété de l'établissement, les modalités d'enseignement et le calendrier de la sélection.

Cette enquête a été reconduite auprès des diplômés de Licence 2020-21. Les résultats seront disponibles en mars 2022.

**[Pour en savoir plus, contacter l'OFIP](#)**

A des fins de pilotage, en 2021, l'OFIP a mis à disposition des facultés de Droit et Science Politique, Administration et Communication et Informatique des indicateurs relatifs à la campagne d'admission en 1<sup>ère</sup> année de Master et ce pour chaque parcours de formation : nombre de candidatures (internes, externes), nombre d'avis favorables émis, nombre d'inscriptions administratives, proportion d'avis favorables parmi les candidatures, proportion d'inscrits parmi les candidats qui ont confirmé, nombre d'avis favorable pour une inscription administrative, proportion d'inscrits parmi les candidats, proportion de candidatures externes, proportion d'avis favorable pour les candidatures externes et internes et selon la faculté d'appartenance du candidat pour les candidatures internes...

Ces indicateurs seront à nouveau fournis aux facultés en janvier 2022 concernant la campagne d'admission 2021.

**[Pour en savoir plus, contacter l'OFIP](#)**

## Le devenir des titulaires d'une Licence 2 de TSE

L'OFIP a mené une analyse des données administratives nationales sur le devenir des titulaires d'une Licence 2 de TSE entre 2016-17 et 2018-19 l'année suivante. Les résultats de cette étude portent sur chacun des trois parcours de Licence de TSE. Pour les titulaires d'une Licence 2 Economie Gestion, ils montrent que 66% poursuivent leurs études en Licence 3 à UT Capitole (25% à TSE, 20% à TSM, 16% à la faculté d'Administration et Communication, 5% en faculté d'Informatique et 1% en Droit et Science Politique), 24% en Licence dans un autre établissement et 6% dans une autre formation hors UT Capitole. Les résultats présentés permettent également aux étudiants de savoir dans quelle formation et quel département de France les titulaires d'une Licence à TSE ont poursuivi. A l'issue d'une Licence 2 Economie Gestion, ceux qui n'ont pas poursuivi leurs études à UT Capitole sont souvent inscrits dans l'Hérault, le Rhône, la Gironde ou Paris.

**[Pour en savoir plus...](#)**

## Les néobacheliers de 2020

L'OFIP publie chaque année les résultats d'une enquête par questionnaire sur le profil et les motivations des néobacheliers qui choisissent de faire leurs études à l'Université de Toulouse Capitole. L'OFIP a réalisé cette enquête pour l'ensemble des néo-bacheliers d'UT Capitole mais aussi par parcours de Licence 1. 85% de la population cible a répondu à l'enquête. Les néobacheliers de 2020 sont plutôt des filles (63%) qui ont obtenu un bac général (86%°) à l'âge de 18 ans (81%). 61% des néobacheliers répondant à l'enquête, déclarent s'être inscrits dans la formation qui constituait leur vœu préféré. 60% se disent très motivés à l'égard des études qu'ils entreprennent.

Les résultats présentent également comment les néobacheliers se sont informés pour leur orientation, le degré de motivation pour la formation suivie, les éléments qui leur ont permis de déterminer leur choix, les difficultés qu'ils craignent pendant l'année universitaire et quels soutiens ils aimeraient avoir et pour terminer l'existence ou pas d'un projet professionnel à l'entrée à l'Université.

**[Pour en savoir plus...](#)**

## Le devenir des diplômés de l'École Européenne de Droit

Cette enquête a été réalisée auprès des diplômés de l'ESL des promotions 2011 à 2016. La collecte des réponses a été effectuée d'avril à juin 2021. Ils ont été contactés par mail et téléphone pour être interrogés sur 2 thématiques : la poursuite d'études et la situation professionnelle au 1er décembre 2020. 8 parcours sont concernés par cette étude dont 4 de niveau licence et 4 de niveau Master 1. 56% des diplômés ont répondu à l'enquête, soit 215 des 381 diplômés interrogés.

### ***Les diplômés de Licence***

Ils représentent la majorité des diplômés interrogés (80%). La totalité poursuivent leurs études après l'obtention de leur diplôme. La majorité continuent en Master 1 (91%) et Master 2 (83%). Certains préparent un diplôme professionnel (22%) ou un concours (21%).

62% de répondants continuent leurs études à l'Université de Toulouse Capitole. Plus d'un tiers s'inscrivent dans un établissement étranger pour réaliser tout ou partie de leur poursuite d'études.

Au 1<sup>er</sup> décembre 2020, 86% des répondants sont en emploi, 5% en étude, 7% inactifs et 2% en recherche d'emploi. 83% de répondants occupent un poste de cadre et 82% un emploi à durée indéterminée. Les 3 secteurs d'activités les plus importants sont les activités juridiques et comptables, l'administration publique et l'enseignement.

### ***Les diplômés de M1***

46 des 76 diplômés de M1 ont répondu à l'enquête. 91% d'entre-eux poursuivent leurs études en Master 2 et 41% préparent un diplôme professionnel.

85% de répondants poursuivent au moins une partie de leurs études à l'Université de Toulouse Capitole. Près de la moitié réalise un cursus à l'étranger. Ils privilégient principalement l'Europe.

Au 1<sup>er</sup> décembre 2020, 80% des répondants sont en emploi, 11% en étude, 4% inactifs et 4% en recherche d'emploi. Près d'un quart travaille à l'étranger. L'Île-de-France capte la majorité des répondants en emploi.

95% des répondants occupent un emploi de cadre et 75% un emploi à durée indéterminée. Les activités juridiques et comptables concentrent 54% des répondants en emploi. Beaucoup sont avocats ou juristes.

**[Pour en savoir plus...](#)**

## Etudes en cours

### ***Les néo-bacheliers 2021 et les réorientés inscrits en L1 en 2021***

Comme pratiquement chaque année, l'OFIP réalise une enquête auprès des néobacheliers inscrits en L1 à L'Université Toulouse Capitole. Pour cette rentrée 2021/22, l'Université accueille la première promotion de néobacheliers issus de la réforme du bac. Cette étude sera peut-être l'occasion d'analyser de nouveaux profils d'étudiants. Cette année, l'OFIP s'est aussi intéressé aux étudiants réorientés inscrits en L1 dans notre université.

### ***La poursuite d'études et l'insertion professionnelle des diplômés 2019 de Licence Professionnelle et de Master 2***

Chaque année le ministère demande aux universités de réaliser une enquête d'insertion professionnelle des diplômés de Licence Professionnelle et de Master 2, 30 mois après leur diplomation. Cette année, c'est la promotion 2019 qui sera enquêtée. L'OFIP profite de l'enquête pour analyser la poursuite d'études des diplômés.

### ***Enquête sur les conditions d'études et de vie des étudiants étrangers d'UT Capitole.***

Afin de mieux connaître la cohorte d'étudiants étrangers inscrits dans notre Université, une nouvelle enquête va être lancée au mois de mars 2022. Commanditée par le SCREI, cette étude se focalise sur les étudiants étrangers inscrits à titre individuel, c'est-à-dire hors des programmes d'échange. 5 grandes thématiques seront développées : la qualité et l'accessibilité de l'information, la qualité et l'accessibilité des dispositifs d'accueil, l'accessibilité et l'accompagnement des enseignements, le logement et la qualité de vie de campus, la qualité de suivi post-diplômant. Au-delà de collecter des données essentielles sur les conditions de vie et d'études de cette population peu ou pas étudiée, cette enquête permettra d'obtenir des indicateurs fiables dans le cadre du label « Bienvenue en France ». Les résultats devraient être publiés en septembre 2022.

### ***Effets de la mise en place de sélection à l'entrée en Master 1 de Droit***

Afin de comprendre les éventuels effets de la mise en place de la sélection à l'entrée en 1ère année de Master de Droit à l'Université Toulouse Capitole à la rentrée universitaire 2020-21, l'OFIP poursuit une étude pour connaître le parcours universitaire des étudiants titulaires d'une Licence de Droit ou AES de l'Université Toulouse Capitole ainsi que leurs pratiques à l'égard de la sélection. L'enquête menée en fin d'année 2021 auprès de l'ensemble des diplômés de Licence d'UT Capitole 2020-21 permettra de connaître la formation suivie par les étudiants et l'établissement fréquenté et pour ceux qui n'ont pas poursuivi d'études, leur situation vis-à-vis de l'emploi.

### ***Trajectoire et parcours des étudiants inscrits en L1***

Cette étude se focalisera sur les étudiants ayant quitté l'Université Toulouse Capitole après avoir réalisé une 1ère année de licence, qu'ils aient obtenu leur année ou non. Leur parcours dans le supérieur sera analysé sur deux ans. Les bacheliers professionnels et technologiques ainsi que les « décrocheurs » feront l'objet d'une analyse plus approfondie. L'objectif est de pouvoir renseigner les étudiants en difficulté (ou souhaitant se réorienter) des parcours possibles selon leur profil.

**RETROUVEZ TOUTES NOS ETUDES SUR :**

**[www.ut-capitole.fr/orientation-insertion/etudes-et-enquetes/](http://www.ut-capitole.fr/orientation-insertion/etudes-et-enquetes/)**